

Département
du Haut-Rhin

N° : 2012.2.21

Nb de membres
en exercice :
35

Nb de présents :
27

Nb de procurations :
4

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLÉ
1 Rue Pierre de Coubertin
68150 RIBEAUVILLÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 29 mars 2012
Sous la présidence de Pierre ADOLPH

OBJET : GERPLAN : CONTRAT ET PROGRAMMATION

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Voir documents en annexe

Les actions du GERPLAN qui jusqu'à présent étaient soutenues quasiment sans limite dès lors que les critères d'éligibilité étaient respectés.

Le nouveau contrat 2012-2013 ne bénéficie plus de cette disposition, aujourd'hui régulée par le contrat de territoire de vie. Ainsi, l'enveloppe CG68 consacrée au GERPLAN de la CCPR est fixée à 80 000€, alors que les propositions d'actions 2012-2013 recensées à ce jour, totalisent une demande de soutien supérieure.

Le bureau, qui a longuement débattu des priorités qu'il convient de fixer, propose de privilégier les 2 grands axes de « Paysages » que sont les sentiers d'interprétation et les plantations d'arbres.

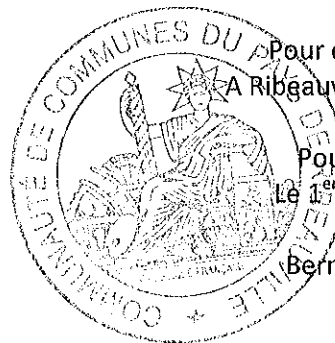
Compte tenu de l'application de ces priorités, le montant de l'enveloppe ci-dessus n'est pas atteint et l'inscription de projets d'actions 2013 est toujours possible.

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

DECIDE

- *D'approuver le contrat GERPLAN 2012-2013 et la programmation 2012 ainsi que joints en annexes de la présente délibération.*
- *D'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat ainsi que tous documents ou actes y afférents*
- *De charger le Président ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.*

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 05 avril 2012

Pour le Président
Le 1^{er} Vice-Président,
Bernard SCHWACH

Délibération n° 2012-2-21

Page 1/4
(dont 3 rapports en annexe)

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2012

Application agréée E-legalite.com

068-246800577-20120329-2012_02_21-DE